

Bull. Inst. r. Sci. nat. Belg. Bull. Inst. r. Sci. nat. Belg.	Bruxelles Brussel	15-IV-1981
53	B I O L O G I E	12

DEUX ANS DE GESTION
AU CENTRE DE RECHERCHES BIOLOGIQUES D'HARCHIES

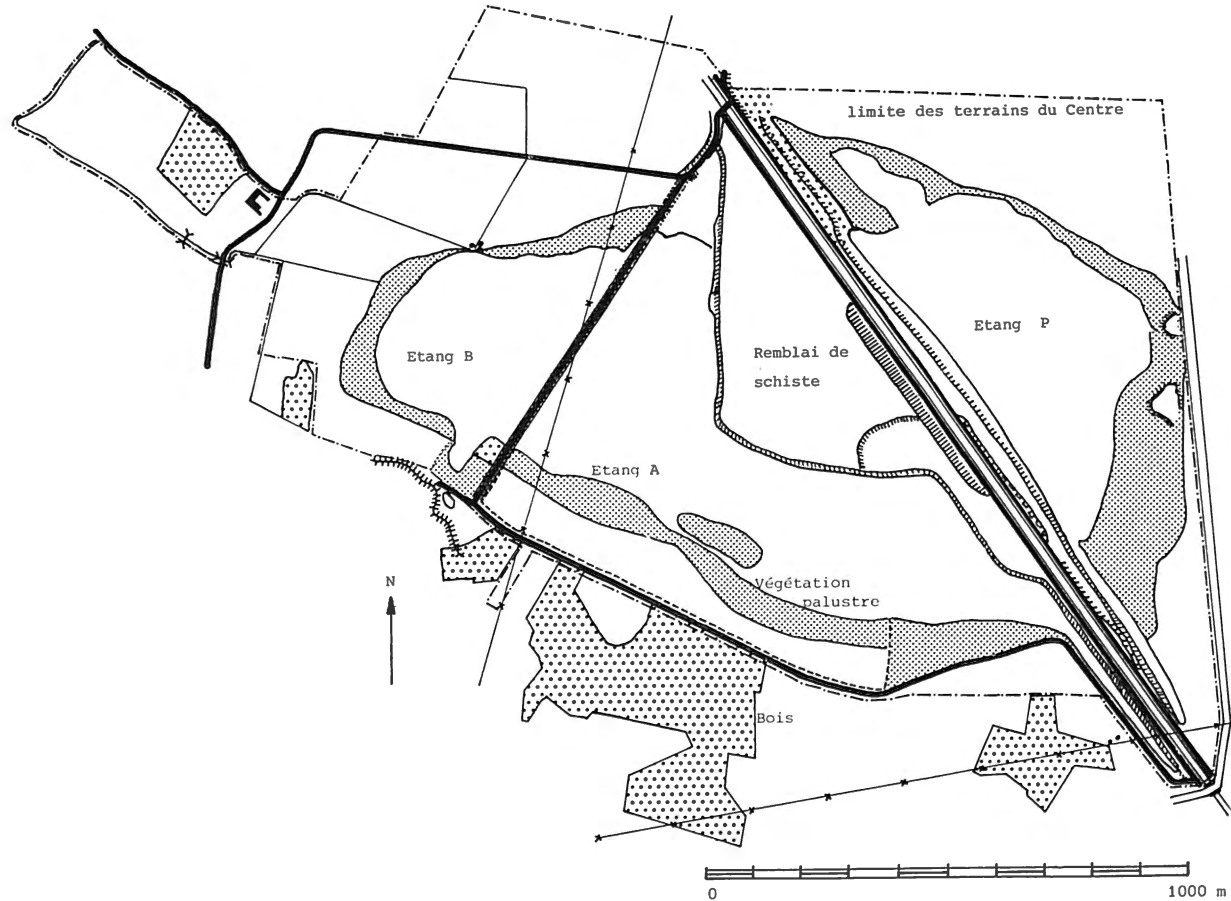
PAR

J.-P. VERHAEGEN

(Avec trois cartes dans le texte)

1. INTRODUCTION

Les cartes du Cabinet des Pays-Bas Autrichiens levées entre 1771 et 1778, à l'initiative du Comte de Ferraris, montrent qu'une grande partie du bassin de la Haine était constituée de prairies humides et de zones marécageuses. L'exploitation du charbon du bassin d'abord lente au XIX^e siècle, s'accélérait au début du XX^e siècle et provoquait de nombreux et importants affaissements de terrains. La nappe aquifère de surface a envahit ces dépressions en de nombreux endroits, parsemant la vallée de la Haine d'étangs et de marais. Aujourd'hui le démergement et l'assainissement de la vallée a fait disparaître la plupart de ces zones humides; seuls restent les étangs de Baudour-Marionville et d'Harchies-Hensies-Pommerœul. Ce dernier ensemble est situé à 19 kilomètres à l'Ouest de Mons et à 25 kilomètres au Sud-Est de Tournai. Il constitue l'extrémité occidentale, sur le territoire belge, de la plaine alluviale de la Haine. Cette zone s'inscrit dans un rectangle qui s'étend de 50°27' à 50°28'30" de latitude Nord et de 3°39'45" à 3°42'15" de longitude Est (méridien de Greenwich). L'altitude est comprise entre 17 et 22,5 mètres au-dessus du niveau de la mer. Du Nord-Est au Nord-Ouest, les prolongements de la forêt du bassin de Mons (représentés par la forêt de Bonsecours, les bois de Ville, d'Imbrechies, de Stamburges et de Belœil) constituent la limite de la plaine autrefois inondable. A l'Est et à l'Ouest le site se raccorde au bassin de la Haine et au Sud, la rivière Haine est une limite naturelle. Les 500 hectares du site comprennent des étangs (85 hectares), des marécages (75 hectares), des bois (50 hectares), des remblais de



Carte 1. — Terrains du Centre de Recherches Biologiques d'Harchies.

schiste (75 hectares), une usine désaffectée (25 hectares) et des prairies et champs cultivés (190 hectares).

Au fil des années, l'augmentation de la surface couverte par les eaux a entraîné une évolution rapide de la végétation et dès 1950 un ensemble de biotopes riches et diversifiés s'est créé. En 1952, l'association « les Réserves Ornithologiques de Belgique » (aujourd'hui les Réserves Naturelles et Ornithologiques de Belgique) entreprenait des démarches en vue de créer une réserve naturelle pour conserver les milieux et une avifaune exceptionnelle. En 1955 bien que la chasse et la pêche fussent tolérées, les étangs d'Harchies devenaient une réserve naturelle. Le site a ensuite connu une histoire mouvementée, dont l'épisode le plus important fut l'assèchement des étangs d'Harchies et la mise en culture des terres exondées. Toutefois il persista toujours une zone marécageuse qui joua un rôle important plus tard, lors de la reconstitution des milieux.

En 1969, le Ministre de l'Education nationale entreprit un plan de rachat pour installer un Centre de Recherches Biologiques dans le site.

Aujourd'hui le Patrimoine de l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique est propriétaire de 120 hectares (les marais d'Harchies) et gère 100 hectares qui appartiennent au Ministère des Travaux publics (les marais de Pommerœul). Il y a installé le Centre de Recherches Biologiques d'Harchies dont les buts sont l'étude et la gestion du site et des actions didactiques.

2. DESCRIPTION DES MILIEUX (carte 1)

a) L'eau libre et la végétation palustre

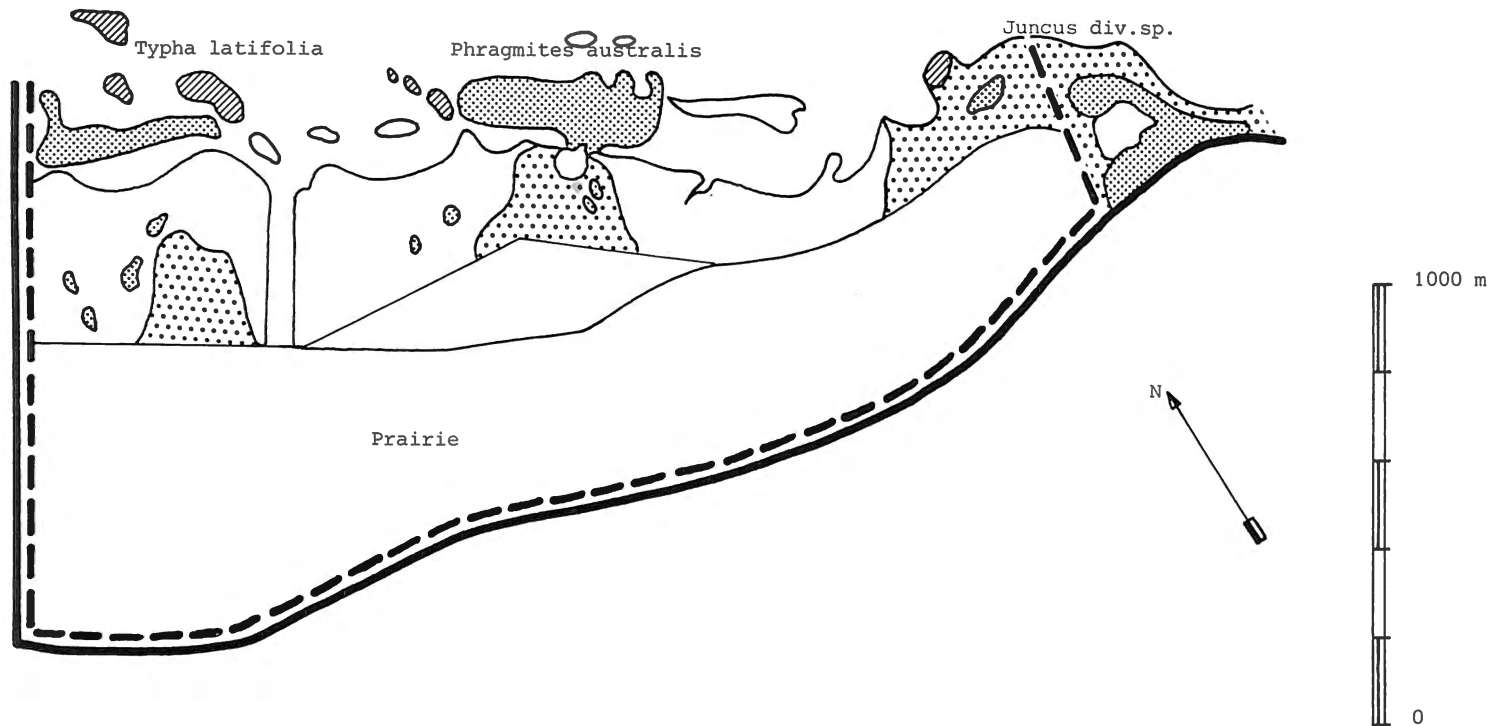
L'eau libre est représentée par trois étangs (respectivement A et B à Harchies et P à Pommerœul) dont la végétation aquatique est abondante; on y note la présence de nombreuses algues filamenteuses.

Depuis quelques années la renouée amphibie (*Polygonum amphibium* L.) et la potamo nageant (*Potamogeton natans* L.) se développent dans l'étang A. Ces étangs se couvrent, en été et en automne, de l'azolla fausse fougère (*Azolla filiculoides* LAM.) qui joue un rôle important dans l'oxygénation des eaux et la fixation de l'azote atmosphérique. On note aussi la présence de la petite lentille d'eau (*Lemna minor* L.).

La zone littorale des étangs A et B est colonisée par la patience d'eau (*Rumex hydrolapathum* HUDS.), l'iris jaune (*Iris pseudacorus* L.), la massette à larges feuilles (*Typha latifolia* L.) et la massette à feuilles étroites (*Typha angustifolia* L.). Dans l'étang A en 1980, on a assisté à un développement important de l'utriculaire vulgaire (*Utricularia vulgaris* L.).

Une roselière humide à phragmites (*Phragmites australis* TRIN.) se reconstitue le long de la rive Sud de l'étang A (carte 2). L'étang de Pommerœul constitue un cas particulier; il a été envahi plusieurs fois, en période de crue, par les eaux du Grand Courant qui le longe à l'Est et au Nord. Ces eaux sont fortement polluées par des rejets d'industries

Etang A



Carte 2. — Végétation du littoral Sud de l'étang A.

chimiques du Borinage (phénols, acide sulfurique, dérivés du manganèse, nitrates etc...). La végétation aquatique est donc moins développée. La bordure Est de l'étang est constituée d'une vaste roselière à phragmites.

La rive de l'étang B est une jonçaie (*Juncus* div. sp.) dans laquelle se développent depuis 1980 le phragmite et la massette à larges feuilles. On y trouve également le jonc fleuri (*Butomus umbellatus* L.), le lycope (*Lycopus europaeus* L.), le myosotis des marais (*Myosotis scorpioides* L.), la renoncule scélérate (*Ranunculus sceleratus* L.), la véronique à écus (*Veronica scutellata* L.), la menthe aquatique (*Mentha aquatica* L.) et diverses espèces de laïches (*Carex* div. sp.).

La rive Sud de l'étang A, outre la roselière, est colonisée par les mêmes espèces que la rive de l'étang B mais avec une nette dominance du lycope, qui régresse lentement, cédant la place aux joncs et aux phragmites.

La digue qui sépare les deux étangs est un remblai schisteux sur lequel se développent les espèces suivantes : le fraisier sauvage (*Fragaria vesca* L.), le myosotis des champs (*Myosotis arvensis* (L.) HILL.), le myosotis des marais, le rosier des chiens (*Rosa canina* L.), le cabaret des oiseaux (*Dispsacus sylvestris* HUDS.), l'alliaire (*Alliaria petiolata* BIEB.), la renoncule âcre et la renoncule rampante (*Ranunculus acris* L. et *R. repens* L.), la douce-amère (*Solanum dulcamara* L.), le cresson jaune (*Rorippa amphibia* (L.) BESSER), la grande ortie (*Urtica dioica* L.), la benoite commune (*Geum urbanum* L.), la linaria commune (*Linaria vulgaris* MILL.), la salicaria commune (*Lythrum salicaria* L.), le gaillet gratteron (*Galium aparine* L.), le lierre terrestre (*Glechoma hederacea* L.), le géranium mollet (*Geranium molle* L.), le géranium fluet (*Geranium pusillum* L.), l'herbe à robert (*Geranium robertianum* L.), la potentille des oies (*Potentilla anserina* L.), le compagnon blanc et le compagnon rouge (*Melandrium album* GARCCKE et *M. dioicum* L.), la scutellaire (*Scutellaria galericulata* L.), l'épilobe hérissé (*Epilobium hirsutum* L.), l'épilobe à petites fleurs (*Epilobium parviflorum* SCHREB.), l'armoise commune (*Artemisia vulgaris* L.), le mélilot blanc (*Melilotus alba* MED.) et des ronces (*Rubus* div. sp.).

La végétation arborescente de cette digue est composée de l'aulne glutineux (*Alnus glutinosa* L.), du sureau noir (*Sambucus nigra* L.) et de divers saules dont le saule marsault (*Salix caprea* L.) et le saule blanc (*Salix alba* L.).

L'étang A est en contact avec une roselière « sèche » en voie d'atterrissement. On y note la présence du roseau phragmite, de l'épilobe hérissé, de l'épilobe en épi (*Epilobium angustifolium* L.), du houblon (*Humulus lupulus* L.), de la grande ortie.

b) Le remblai de schiste

Ce terribil plat est couvert en grande partie par l'épilobe en épi, le millepertuis commun (*Hypericum perforatum* L.), et le bouleau verruqueux (*Betula pendula* ROTH.), le rosier des chiens et le mélilot blanc.

On y trouve également les compagnons blanc et rouge, le fraisier sauvage, la potentille des oies, la grande ortie, l'orpin âcre (*Sedum acre* L.), la vipérine (*Echium vulgare* L.), le mouron rouge (*Anagallis arvensis* L.), le mouron des oiseaux (*Stellaria media* L.), la brunelle commune (*Prunella vulgaris* L.), le bec de cigogne (*Erodium cicutarium* L.),

On retrouve les mêmes espèces sur le remblais schisteux qui longe l'étang P.

3. FAUNE

a) O i s e a u x

Le marais d'Harchies a toujours constitué un attrait particulier pour les ornithologues, son avifaune est riche et diversifiée.

En effet, grâce à la diversité des milieux (roselières, prairies humides, bosquets, vasières...) on a pu dénombrer à ce jour environ 220 espèces différentes dont 90 nicheurs.

L'avifaune succincte présentée en annexe est le résultat de huit années d'observations personnelles complétées des données des guides d'excursions du Centre depuis 1979.

b) M a m m i f è r e s

La connaissance des mammifères est incomplète; toutefois deux années d'observations permettent de conclure à la présence du hérisson d'Europe (*Erinaceus europeus* L.), de la taupe d'Europe (*Talpa europea* L.), du lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus* L.), du lièvre commun (*Lepus europeus* L.), du rat musqué (*Ondatra zibethica* L.), de l'hermine (*Mustela erminea* L.), de la belette d'Europe (*Mustela nivalis* L.) et du putois (*Mustela putorius* L.).

Divers campagnols et mulots sont présents, leur étude est basée sur l'analyse de pelotes de réjection de rapaces nocturnes. L'analyse, au cours de l'été 1980, d'un lot de 25 pelotes de réjection de hibou moyen-duc (*Asio otus* L.) permet de conclure à la présence du campagnol roussâtre (*Clethrionomys glareolus* SCHREB.), du campagnol souterrain (*Pitymys subterraneus* SEL LONG.), du campagnol des champs (*Microtus arvalis* PAL.), du campagnol agreste (*Microtus agrestis* L.), du mulot (*Apodemus* sp.) et d'autres microtidés non déterminés.

Autrefois le renard (*Vulpes vulpes* L.) et la loutre d'Europe (*Lutra lutra* L.) fréquentaient le site.

c) P o i s s o n s

Les poissons sont représentés par le gardon (*Rutilus rutilus*), la brème (*Abramis brama*), la carpe (*Cyprinus carpio*), la perche (*Perca fluviatilis*), le brochet (*Esox lucius*) et l'anguille (*Anguilla anguilla*).

d) Autres vertébrés et invertébrés

Les données concernant les autres vertébrés et surtout les invertébrés sont très fragmentaires et incomplètes.

4. GESTION

Après la remise sous eau du site d'Harchies et l'installation en 1972 du Centre de Recherches Biologiques une question importante se posait: les marais seraient-ils une réserve intégrale ou au contraire l'intervention de l'homme assurerait-elle la diversification de la végétation et de la faune ?

Le choix fut aisé car seule une gestion scientifique pourrait reconstituer rapidement les milieux disparus. La culture et ses techniques modernes avaient enfoui dans le sol d'importantes quantités d'engrais qui seraient ultérieurement responsables de la grande eutrophisation des eaux des étangs. Les roselières humides avaient été totalement détruites, l'assèchement avait fait disparaître la quasi totalité des jonçaiés.

Le Centre de Recherches Biologiques d'Harchies, après avoir réalisé des inventaires biologiques, a entrepris la gestion du site. Celle-ci porte sur les roselières, les jonçaiés, les bois et les remblais.

a) Les roselières

Sur les terrains du Centre, plusieurs phragmitaies présentent un grand intérêt biologique, deux d'entre elles sont particulièrement fragiles.

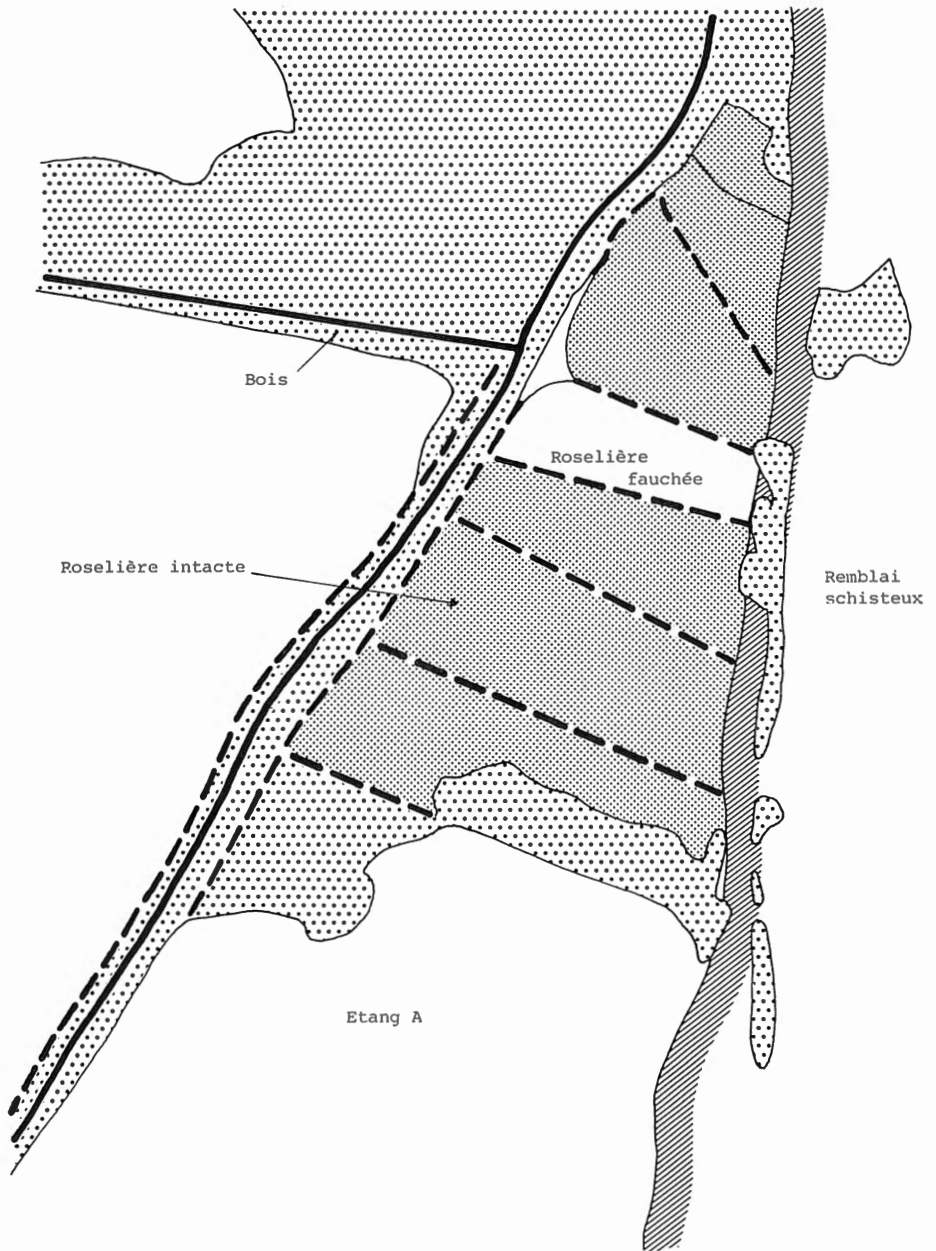
— Roselière sèche (carte 3)

La superficie totale de ce milieu est d'environ 16.250 m², la longueur est de 200 m et la largeur moyenne de 80 m. Cette roselière est en voie d'atterrissement, l'impossibilité de maintenir un niveau d'eau élevé en été, provoque la dessication du sol; l'accumulation de débris végétaux favorise le développement de l'ortie, de l'épilobe en épi, du houblon (*Humulus lupulus*), de saules, du sureau noir. Pour tenter de freiner le processus d'atterrissement, une parcelle de 1.500 m² a été fauchée en décembre 1979; les saules et sureaux ont été arrachés; en 1980 on notait la régression de l'ortie et de l'épilobe, la progression du roseau.

Le printemps et l'été très pluvieux de 1980 ont certainement favorisé cette recolonisation. Encouragés par ce premier succès, une nouvelle expérience de fauchage a été réalisée en novembre 1980 (même parcelle).

— Roselière humide

Cette roselière située au bord de l'étang A a complètement disparu lors de l'assèchement, elle se reconstitue très lentement. En octobre 1979, la



Carte 3. — Roselière sèche A.

longueur de la phragmitaie était de 145 m et la largeur moyenne de 25 m; la superficie totale de phragmites était de 4.000 m². Des balises posées en 1978 et 1979 montrent qu'en un an la roselière a progressé d'environ 10 m en longueur. Une vaste zone à lycoper qui borde la phragmite, est actuellement en régression; l'augmentation du niveau de l'étang A favorise l'implantation de joncs et de roseaux.

Pour favoriser et accélérer l'extension des roseaux, des plantations de rhizomes ont été effectuées en octobre 1979, la floraison de ces plants en 1980 nous a incité à poursuivre l'expérience, de nouvelles plantations ont été faites en octobre et novembre 1980.

— Les jonçai es

Une vaste jonçaille se développe actuellement autour de l'étang B; une clôture a été posée pour empêcher l'accès du bétail; le niveau de l'étang B reste élevé toute l'année ce qui favorise l'extension de cette végétation.

— Le terril

Pour garder le caractère steppique d'une partie du remblai schisteux (favorable au vanneau huppé, au petit gravelot, à la bergeronnette printanière) une zone d'environ 1,5 hectares a été étreppée en décembre 1979. La présence de plusieurs couples nicheurs de vanneaux (*Vanellus vanellus* L.) en 1980 sur la parcelle traitée nous a incité à poursuivre l'expérience en novembre 1980.

— Le bois

Le bois des Catillons couvre une superficie d'environ 2 hectares. Le taillis constitué de grandes perches d'ormes (*Ulmus* sp.) a été coupé en partie durant l'hiver 1979-1980. Durant l'été 1980 cette coupe s'est transformée en un fourré favorable à la nidification de nombreux passereaux.

Une butte sablonneuse a été coupée pour permettre la nidification éventuelle du martin pêcheur (*Alcedo atthis* L.) et de l'hirondelle de rivage (*Riparia riparia* L.) (qui nichaient autrefois à cet endroit).

— Les fossés

Pour protéger la roselière d'intrusions inopportunes, un fossé a été creusé autour de la prairie des Maillettes en février 1980. En hiver la hauteur d'eau est de 1 m 20 environ; la largeur en crête varie de 1 à 4 m. Malgré l'absence de végétation aquatique fixée au printemps 1980, de nombreux poissons évoluaient dans le fossé qui deviendra probablement une importante frayère.

— Aménagements pour les oiseaux

Pour favoriser la nidification d'oiseaux d'eaux (fuligules, grèbes ...) des radeaux ont été construits sur base d'un modèle de la réserve de Sevenoaks.

Ils ont été placés sur l'étang B le 27 février 1980. Sept nattes de roseaux pour la nidification des guifettes ont été placées le 22 avril 1980 le long de la roselière humide de l'étang A. Pendant toute la durée de la migration des guifettes noires (*Chlidonias niger* L.) ont volés au-dessus des nattes et s'y sont posées. Malheureusement un couple de cygnes tuberculés (*Cygnus olor* GMEL.) qui nichait à proximité a perturbé l'installation des guifettes. Divers nichoirs à mésanges, à chouette hulotte, à chouette effraye ont été posés dans le site.

5. CONCLUSIONS

Les marais d'Harchies ont été asséchés entre 1968 et 1972. Le traitement chimique qu'a subi alors le sol conditionnera pendant des années la qualité des eaux et de la végétation qui s'y développe. Les actions du Centre de Recherches Biologiques d'Harchies portent essentiellement sur la reconstitution des milieux palustres disparus, après avoir étudié la possibilité de recolonisation. Des inventaires botaniques et faunistiques ont été faits avant d'entreprendre les travaux de gestion. Ces relevés constituent des documents importants pour l'étude de l'impact de la gestion sur la flore et la faune. Des travaux de recherches en limnchimie sont en cours, ils devraient permettre de mieux comprendre l'évolution de la végétation aquatique au cours des prochaines années.

6. BIBLIOGRAPHIE DU SITE D'HARCHIES

HERBERIGS, H.

1957. Les réserves d'Assenede, Genk, Harchies, Hofstade et Mol. — *Bulletin R. N. O. B.*, 3-37.

1962. L'avenir de la réserve d'Harchies. — *Bulletin R. N. O. B.*, 111.

LOISON, M., GODIN, J.

1976. Evolution de l'avifaune du complexe marécageux de Harchies-Hensies au cours des dernières années, 1967-1975. — *Le Gerfaut*, 66, 311-339.

NEF, L.

1959. Les oiseaux nicheurs des affaissements miniers de la région d'Harchies. — *Le Gerfaut*, 49, 335-348.

SIMON, P.

1956. La réserve nationale d'Harchies. — *Bulletin R. N. O. B.*, 54-59.

1960. Les marais d'Harchies. — *Bulletin R. N. O. B.*, 56-64.

1963. Marais d'Harchies « relais de migration ». — *Bulletin R. N. O. B.*, 15-16.

1967. Un grand site naturel belge à sauver: le marais d'Harchies. — *Parcs nationaux*, 12, 150-157.

1967. Le marais d'Harchies en péril. — *Bulletin R. N. O. B.*, 45-47.

1968. Le marais d'Harchies toujours en péril. — *Bulletin R. N. O. B.*, 127-131.

1969. Pourquoi les marais d'Harchies n'ont-ils pas été sauvés plus tôt. — *Bulletin R. N. O. B.*, 38-46.

1972. Harchies, le renouveau. — *Bulletin R. N. O. B.*, 31-35.

SIMON, P., DACHY, P., LOISON, M.

1967. Marais d'Harchies. Calendrier ornithologique. — *Bulletin R. N. O. B.*, 35-47.

LISTE DES OISEAUX OBSERVES A HARCHIES-HENSIES-POMMERGEUL
DE 1960 A 1980

Plongeon imbrin	<i>Gavia immer</i>	M
Plongeon catmarin	<i>Gavia stellata</i>	M
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	N
Grèbe jougris	<i>Podiceps griseigena</i>	M
Grèbe esclavon	<i>Podiceps auritus</i>	M
Grèbe à cou noir	<i>Podiceps nigricollis</i>	M-N2X
Grèbe castagneux	<i>Podiceps ruficollis</i>	N
Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	M
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	M
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	M
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	M
Héron bihoreau	<i>Nycticorax nycticorax</i>	M-N2X
Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>	N
Grand butor	<i>Botaurus stellaris</i>	N
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	M
Spatule blanche	<i>Platalea leucorodia</i>	M
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	N
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	N
Sarcelle d'été	<i>Anas querquedula</i>	N
Canard chipeau	<i>Anas strepera</i>	N
Canard siffleur	<i>Anas penelope</i>	M
Canard pilet	<i>Anas acuta</i>	M
Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>	N
Nette rousse	<i>Netta rufina</i>	M
Fuligule milouinan	<i>Aythya marila</i>	M
Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>	N
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	N
Garrot à œil noir	<i>Bucephala clangula</i>	M
Harelde de Miquelon	<i>Clangula hyemalis</i>	M
Macreuse brune	<i>Melanitta fusca</i>	M
Macreuse noire	<i>Melanitta nigra</i>	M
Eider à duvet	<i>Somateria mollissima</i>	M
Harle bièvre	<i>Mergus merganser</i>	M
Harle huppé	<i>Mergus serrator</i>	M
Harle piette	<i>Mergus albellus</i>	M
Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>	N
Oie cendrée	<i>Anser anser</i>	M
Oie rieuse	<i>Anser albifrons</i>	M
Oie des moissons	<i>Anser fabalis</i>	M
Bernache cravant	<i>Branta bernicla</i>	M
Bernache nonnette	<i>Branta leucopsis</i>	M
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>	N
Cygne de Bewick	<i>Cygnus bewickii</i>	M
Cygne sauvage	<i>Cygnus cygnus</i>	M
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	M
Buse pattue	<i>Buteo lagopus</i>	M
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	M
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	M
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	M
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	M
Pygargue à queue blanche	<i>Haliaeetus albicilla</i>	M
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	M
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	N
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	M
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	M
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	M
Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	M
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	M
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	M

Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	M
Faucon kobez	<i>Falco vespertinus</i>	M
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	N
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	N
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	M
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	M
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	N
Marouette ponctuée	<i>Porzana porzana</i>	M
Poule d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	N
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	N
Huïtrier pie	<i>Haematopus ostralegus</i>	M
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	N
Pluvier argenté	<i>Pluvialis squatarola</i>	M
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	M
Grand gravelot	<i>Charadrius hiaticula</i>	M
Petit gravelot	<i>Charadrius dubius</i>	N
Gravelot à collier interrompu	<i>Charadrius alexandrinus</i>	M
Tournepierre à collier	<i>Arenaria interpres</i>	M
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	N
Bécassine double	<i>Gallinago media</i>	M
Bécassine sourde	<i>Lymnocyptes minimus</i>	M
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	M
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	M
Courlis corlieu	<i>Numenius phaeopus</i>	M
Barge à queue noire	<i>Limosa limosa</i>	M-N1X
Barge rousse	<i>Limosa lapponica</i>	M
Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i>	M
Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>	M
Chevalier guignette	<i>Tringa hypoleucos</i>	M
Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>	M
Chevalier arlequin	<i>Tringa erythropus</i>	M
Chevalier aboyeur	<i>Tringa nebularia</i>	M
Bécasseau maubèche	<i>Calidris canutus</i>	M
Bécasseau minute	<i>Calidris minuta</i>	M
Bécasseau de Temminck	<i>Calidris temminckii</i>	M
Bécasseau variable	<i>Calidris alpina</i>	M
Bécasseau cocorli	<i>Calidris ferruginea</i>	M
Bécasseau sanderling	<i>Calidris alba</i>	M
Chevalier combattant	<i>Philomachus pugnax</i>	M
Avocette	<i>Recurvirostra avosetta</i>	M
Echasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>	M
Phalarope à bec large	<i>Phalaropus fulicarius</i>	M
Phalarope à bec étroit	<i>Phalaropus lobatus</i>	M
Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>	M
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>	M
Goéland cendré	<i>Larus canus</i>	M-N
Mouette rieuse	<i>Larus ridibundus</i>	N
Mouette pygmée	<i>Larus minutus</i>	M
Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>	M
Guifette leucoptère	<i>Chlidonias leucopterus</i>	M
Guifette moustac	<i>Chlidonias hybrida</i>	M
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	M
Sterne arctique	<i>Sterna paradisea</i>	M
Sterne naine	<i>Sterna albifrons</i>	M
Sterne caugek	<i>Sterna sandvicensis</i>	M
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	N
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	N
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	N
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	N
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	N
Chouette effraie	<i>Nyctale alba</i>	N
Chouette chevêche	<i>Athene noctua</i>	N
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	M-N1X

Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>	N
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	M
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	M (N?)
Martin pêcheur	<i>Alcedo atthis</i>	N
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	M
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	N
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	N
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	M
Torcol	<i>Jynx torquilla</i>	M-N1X
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	M
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	N
Hirondelle de cheminée	<i>Hirundo rustica</i>	N
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbica</i>	N
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	N
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	M
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	N
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	N
Pipit à gorge rousse	<i>Anthus cervinus</i>	M
Pipit spioncelle	<i>Anthus spinoletta</i>	M
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	N
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	M
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava flava</i>	N
	<i>M. flava feldeg</i>	M
	<i>M. flava thunbergi</i>	M
Pie-grièche grise	<i>Lanius excubitor</i>	M-N3X
Troglodyte	<i>Troglodytes troglodytes</i>	N
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	N
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	N
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	M
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	N
Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>	M
Merle à plastron	<i>Turdus torquatus</i>	M
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	N
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	M-N1X
Traquet pâte	<i>Saxicola torquata</i>	N
Traquet tarier	<i>Saxicola rubetra</i>	N
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	N
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	N
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	N
Gorgebleue à miroir blanc	<i>Cyanosylvia sv. cyanecula</i>	N
à miroir roux	<i>Cyanosylvia sv. svecica</i>	M
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	N
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	N
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>	N
Locustelle lusciniôide	<i>Locustella luscinioides</i>	N
Rousserolle turdoïde	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	N
Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	N
Rousserolle verderolle	<i>Acrocephalus palustris</i>	N
Phragmite des joncs	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	N
Phragmite aquatique	<i>Acrocephalus paludicola</i>	M
Hypolaïs icterine	<i>Hippolais icterina</i>	N
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	N
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	N
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	N
Fauvette babillarde	<i>Sylvia curruca</i>	N
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	N
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	N
Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	M
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	M
Roitelet triple-bandeau	<i>Regulus ignicapillus</i>	M
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	N
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	M
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	N

Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	N
Mésange noire	<i>Parus ater</i>	M
Mésange huppée	<i>Parus cristatus</i>	M
Mésange nonnette	<i>Parus palustris</i>	M
Mésange boréale	<i>Parus montanus</i>	N
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	N
Mésange à moustaches	<i>Panurus biarmicus</i>	M
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	N
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	N
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	N
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	M
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniulus</i>	N
Gros-bec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	M
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	N
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	N
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>	M
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	N
Sizerin flammé	<i>Carduelis flammea</i>	M
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	N
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	N
Beccroisé des sapins	<i>Loxia curvirostra</i>	M
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	N
Pinson du nord	<i>Fringilla montifringilla</i>	M
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	N
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	N
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	N
Loriot	<i>Oriolus oriolus</i>	N
Corneille noire	<i>Corvus corone corone</i>	N
Corneille mantelée	<i>Corvus corone cornix</i>	M
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	M
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	M (N?)
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	N
Casenoix moucheté	<i>Nucifraga caryocatactes</i>	M
Geau des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	N

M = mirorateur.

N = nicheur.

En outre, ont été observés :

Faisan	<i>Phasianus colchicus</i>
Erismature roux	<i>Oxyura jamaicensis</i>
Tadorne casarca	<i>Tadorna ferruginea</i>
Poule sultane	<i>Porphyrio porphyrio</i>